

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2022



L'an deux mille vingt-deux, le 20 Janvier à 19 Heures 30 Minutes, le Conseil Municipal de la commune de CAPTIEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Captieux, sous la présidence de Madame Christine LUQUEDEY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 Janvier 2022

Présent·e·s : C. LUQUEDEY, J.-L. GLEYZE, M. LE COZE, D. COURREGELONGUE, J. VANBRABANT, J.-M. MATHA, D. DUCOS, J. KONSHELLE, D. PETIT, B. FAGET, V. GOUZON, T. LEXTERIAQUE, P. SANGO, A. LABOURGUIGNE

Excusé·e·s : P. CALDERON (ayant donné pouvoir à J. VANBRABANT)

Secrétaire de séance : M. LE COZE

Adoption du procès-verbal de la réunion du 16 Décembre 2021

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Intervention de Madame Cécile MARSAN, Directrice générale de Co-actions

Madame la Maire donne la parole à Madame Cécile MARSAN, venue présenter un projet de maraîchage bio à Captieux porté par la société Co-actions, dont elle Directrice générale.

Madame MARSAN explique que Co-actions est une coopérative accompagnant des porteuses et porteurs de projet désireux de créer et de tester de nouvelles entreprises dans un cadre collectif et sécurisé. Co-actions leur offre ainsi un hébergement juridique, administratif et comptable et un accompagnement individuel et collectif leur permettant ainsi de se concentrer sur le développement de leur activité. A l'issue d'une phase d'amorçage et quand le projet est jugé viable, un contrat d'entrepreneuse salariée associée est proposé aux porteurs de projet. Le statut combine ainsi la liberté et l'autonomie de l'entrepreneuriat et la protection sociale du salariat et l'entreprise est alors partagée via le sociétariat.

Le collectif comprend à ce jour 106 entrepreneuse·s dont 70 % de femmes, présent·e·s sur trois départements, la Gironde, les Landes et le Lot-et-Garonne, avec une implantation historique en milieu rural, à Captieux notamment, où Co-actions a conservé son siège social. Son chiffre d'affaires s'élevait en 2021 à 1,5 millions d'euros. Co-actions a par ailleurs construit un partenariat fort avec des collectivités qui sont membres associés de la coopérative, par exemple le Département de la Gironde, la communauté de communes (CDC) du Bazadais, les communes de La Réole et de Langon, etc.



Les entrepreneur·e·s accompagn·e·s exercent leurs activités dans des domaines variés, allant de la communication à la formation en passant par l'artisanat, sans oublier, depuis 2019, un pôle alimentaire concernant une vingtaine d'entreprises. Concernant ce dernier domaine d'activités, Co-actions est ainsi un établissement secondaire agricole pour répondre à une demande de plus en plus forte de porteuses et porteurs de projet de plus en plus nombreux. Co-actions entend ainsi prendre sa part dans la transition alimentaire et agricole et accompagne ainsi des projets allant d'activités de maraîchage à des activités de formation auprès des cantines scolaires, sans oublier la mise en place de petites stations de compostage, des services paysagers, etc.

C'est dans ce contexte qu'est né il y a quelques années le projet d'un accompagnement à l'installation agricole à Captieux, partant du constat que près d'1 exploitant·e sur 3 n'est pas remplacé·e, que le monde agricole est en profonde mutation et que de plus en plus d'agriculteur·rice·s et producteur·rice·s, en voie de reconversion professionnelle, ne sont pas issu·e·s du milieu agricole et affichent des profils nouveaux avec des aspirations différentes de celles de leurs prédécesseur·e·s. Il existe ainsi une multitude d'initiatives pour réinventer l'agriculture et l'alimentation avec des actrices et des acteurs qui essaient de travailler sur des conditions de travail moins dures, une rémunération meilleure, avec des pratiques plus respectueuses de l'environnement, à la croisée de l'agriculture et de l'économie sociale et solidaire. Ils et elles se heurtent cependant à des résistances de la part des structures d'accueil traditionnelles.

A Captieux, la société Co-actions est ainsi désireuse d'expérimenter une installation agricole dans le cadre collectif de la coopérative et avec le contrat d'entrepreneur·e salarié·e associé·e. Il s'agit là d'expérimenter un nouveau modèle coopératif et de documenter cette expérimentation. Le projet est innovant puisqu'il s'agit d'installer plusieurs entrepreneur·e·s sur une même parcelle, en l'occurrence une parcelle actuellement louée par la commune à la SARL La Ferme des filles, de 10500 m² qui n'est actuellement pas utilisée en bordure de la route de Bazas. Un appel à candidatures est en cours et les porteuses et porteurs de projet retenu·e·s bénéficieront ainsi d'un accompagnement sur les compétences entrepreneuriales et agrobiologiques, des services mutualisés de la certification bio, permettant d'ouvrir à des activités connexes à la production agricole. Les études agronomiques sont lancées. L'objectif est de démarrer la production à l'automne.

Le Département et la CDC du Bazadais sont déjà parties prenantes du projet et la commune pourrait être associée à ce projet de territoire, par exemple dans le cadre de la mise en place de son plan alimentaire territorial et de l'approvisionnement de la cantine scolaire et des commerces du village. Des actrices et acteurs locaux sont également associé·e·s, La Ferme des filles, La Boussole et les Jardins de Bouet, sollicités pour leur expertise dans le modèle des microfermes. Des aménagements de base vont devoir être réalisés, telle qu'un hangar, une clôture contre les sangliers et une serre, ainsi qu'un forage, un raccordement à l'électricité et un accès véhicules, idéalement depuis la route de Bazas. Une demande de financement européen LEADER à hauteur de 45000 € va être déposée par Co-actions pour les aménagements de base. Le Département aidera également les investissements nécessaires à hauteur de 40 %. La commune est sollicitée, quant à elle, pour le raccordement à l'électricité et la mise en place de l'accès véhicules. Monsieur Jean-Luc GLEYZE, 1er Adjoint, précise qu'il faudra, par facilité administrative, que l'entrée soit située dans l'agglomération. Comme l'explique Monsieur Didier COURREGELONGUE, 3ème Adjoint, plusieurs chemins d'accès sont envisageables. Madame MARSAN ajoute que l'accès va conditionner le reste des travaux et le respect du



calendrier de démarrage de l'activité. Monsieur Jean-Michel MATHA, Conseiller municipal délégué, se demande quant à lui dans quelle mesure le raccordement à l'électricité doit être à la charge de la commune.

Répondant ensuite à Monsieur Johann KONSCHELLE, Conseiller municipal, s'interrogeant dans quelle mesure la superficie envisagée est suffisante pour un projet de maraîchage, Madame MARSAN prend l'exemple des Jardins de Bouet, dont la micro-ferme bio intensive déployée sur une même superficie fait vivre quatre salariés. Monsieur Jean-Luc GLEYZE, 1er Adjoint, invite d'ailleurs le Conseil municipal à aller visiter les Jardins de Bouet. Madame MARSAN précise cependant que le modèle qui sera mis en œuvre à Captieux dépendra aussi des porteurs et porteurs de projet qui seront retenus : si le maraîchage est un pré-requis, l'installation sur la parcelle de porteurs et porteurs de projet pratiquant d'autres activités est tout à fait envisageable.

Madame Vanessa GOUZON, Conseillère municipale, s'interroge, enfin, dans quelle mesure la SARL La Ferme des Filles peut sous-louer une parcelle à Co-actions. Madame LE COZE lui répond qu'une sous-location est possible sous condition que les activités prévues figurent dans celles listées dans le bail emphytéotique administratif signé entre la commune et la SARL et sous condition que le Conseil municipal l'y autorise expressément, raison pour laquelle une délibération relative à ce sujet a été mise à l'ordre du jour de la présente réunion.

Madame la Maire remercie ensuite Madame MARSAN de son intervention.

Autorisation d'une sous-location par la SARL La Ferme des filles pour une activité de maraîchage bio

Madame la Maire informe l'assemblée que, pour la mise en œuvre du projet de la coopération d'activité et d'emploi Co-actions d'une activité de maraîchage bio à Captieux, il est prévu que la SARL La Ferme des filles sous-loue à Co-actions une partie du terrain qu'elle loue auprès de la commune. Pour ce faire, Madame la Maire propose d'autoriser la SARL La Ferme des filles à sous-louer à Co-actions une partie des parcelles qu'elle loue à la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter la proposition de Madame la Maire ;
- D'autoriser la SARL La Ferme des filles à sous-louer à Co-actions une partie des parcelles qu'elle loue à la commune pour le projet de maraîchage bio.

Pour: 9 Contre: 2 Abstention: 4

Compte rendu des délégations

Madame la Maire informe l'assemblée qu'elle a signé à ce jour deux conventions :

- Une convention entre la commune de Captieux, le SIVOM du Bazadais et la régie syndicale du SIVOM du Bazadais relative à la mise à disposition de Messieurs Eric LAPORTE et Stéphane BIMES.
- Une convention entre la commune de Captieux et le SDIS de la Gironde relative à la réalisation par le SDIS des opérations de contrôle des points d'eau incendie publics et à la gestion administrative des points d'eau incendie privés.



- Une convention entre la commune de Captieux et la communauté de communes du Bazadais relative à la mise à disposition d'un minibus de remplacement lorsque le minibus habituellement utilisé pour le service de transport scolaire est en réparations.
- Une convention entre la commune de Captieux et l'ACCA de Captieux relative à la mise à disposition d'un tracteur pour l'utilisation de la citerne mobile lors de la surveillance de zones incendiées afin de prévenir la reprise d'incendie.
- Une convention entre la commune de Captieux et l'association La Bidouillerie relative à la mise à disposition du terrain municipal situé chemin du Pesquey pour des séjours de vacances du 8 Juillet au 30 Août prochain.

Madame la Maire informe l'assemblée que, dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées, elle a donné, ces dernières semaines, suite favorable à plusieurs propositions commerciales concernant les investissements suivants :

- Peinture des arènes: suite favorable donnée à la proposition de la société Sadys (pour un montant de 15 680,16€ TTC).
- Capteur de CO2: suite favorable donnée à la proposition de la Librairie Saint-Martin (pour un montant de 269,00 € TTC).

Débat sur le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

Madame la Maire donne la parole à Madame Morgane LE COZE, 2ème Adjointe et référente PLUi de la commune, qui informe l'assemblée que, dans le cadre des travaux du futur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) a dû être retravaillé en commission restreinte. Cette commission composée d'une douzaine d'élus était représentative puisqu'elle était composée des référents PLUi pour Bazas, Grignols et Captieux, de ceux de deux pôles de proximité (Bernos et Cudos) et de huit élus représentant les communes rurales.

Le PADD est le document qui définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques, ainsi que les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs. Le règlement du PLUi et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) qui sont opposables constituent la traduction des orientations qui y sont définies et doivent donc être en cohérence avec son contenu.

Le but n'était pas de faire un nouveau PADD mais de réactualiser le PADD qui avait déjà été débattu lors de la réunion du Conseil municipal du 10 Décembre 2019, afin qu'il soit en cohérence avec la traduction réglementaire des zonages et du règlement écrit. De plus, sa compréhension restait complexe pour les élu·e·s comme pour les habitant·e·s, du fait de la dispersion des thèmes dans les différents axes et de longs inventaires à la Prévert. La partie économique méritait d'être étoffée et en adéquation avec la réalité du territoire comme la partie touristique et le projet agricole manquait de consistance. Enfin il était important de consolider l'axe 4 en lien avec l'environnement.

Le travail de cette commission a été de longue haleine et très fructueux. Les échanges enrichissants ont permis à tou·te·s les élu·e·s présent·e·s une appropriation totale du PADD.



Madame LE COZE revient cependant auprès de l'assemblée sur les difficultés à élaborer le document aujourd'hui débattu : elle souligne notamment le fait que les services des impôts fournissent, comme base de travail, des vacants qui ne le sont pas. Monsieur GLEYZE rappelle pour sa part que le futur PLUi devra respecter le schéma de cohérence territoriale (SCoT) et que cadre est contraignant.

Ce PADD va maintenant être mis au débat du Conseil communautaire en Février prochain et il convient préalablement que le Conseil municipal en débattenne. Madame LE COZE présente ensuite les 4 axes qui composent le PADD réactualisé et en décline les objectifs. Répondant à une question de Monsieur Johann KONSCHELLE, Conseiller municipal, elle précise que ces 4 axes sont communs à tous les PADD et que c'est leur contenu et leurs déclinaisons qui sont spécifiques à chaque PADD. Monsieur Jean-Luc GLEYZE, 1er Adjoint, prend pour exemple le lac de Tastes ou le futur centre de formation de Captieux qui sont effectivement mentionnés dans le PADD.

Le premier axe « Favoriser l'accueil de population tout en confortant l'identité du territoire du Bazadais » s'articule autour de trois objectifs :

- S'appuyer sur les polarités constituées pour organiser l'accueil de nouvelles populations. Il s'agit de veiller à un équilibre entre Bazas et le reste de la communauté de communes (CDC) ;
- Œuvrer pour un développement urbain maîtrisé et équilibré avant de s'étendre ;
- Développer une politique de l'habitat s'ajustant aux besoins des populations actuelles et futures. Cela va des seniors aux ménages précaires en passant par les gens du voyage, par exemple.

Le deuxième axe « Renforcer l'attractivité de l'économie et les savoir-faire locaux » se décline lui aussi en trois objectifs :

- Mettre en œuvre une stratégie économique favorisant l'implantation de filières d'avenir et la création d'emplois. Il s'agit notamment de la question des circuits courts ;
- Pérenniser les outils de productions agricoles et soutenir les filières locales de transformation, avec notamment une problématique particulière sur l'élevage dans le territoire bazadais ;
- Développer un tourisme respectueux des atouts patrimoniaux et des sites naturels du territoire. Une des cartes à jouer pour le Bazadais est celle de l'écotourisme.

Le troisième axe « Adopter un développement urbain respectueux du cadre de vie » se compose quant à lui de quatre objectifs :

- Garantir une offre d'équipements et de services satisfaisante pour l'ensemble de la population. Cet objectif inclut non seulement la question des commerces mais aussi celle des services numériques et des nouvelles façons de travailler, par exemple de type coworking ;
- Proposer des alternatives à la voiture, qu'il s'agisse de transport à la demande ou de cheminement doux. Il s'agit aussi de promouvoir le covoiturage et de faciliter le stationnement des vélos, notamment ;
- Protéger l'identité patrimoniale et définir des formes urbaines compatibles, avec notamment la promotion d'une architecture respectueuse du Bazadais et la fin du développement linéaire le long des voies ;
- Porter une attention à la qualité des espaces publics, des traversées de bourgs et des entrées de ville. Il s'agit notamment de la question des aménagements paysagers.



Le quatrième axe « Répondre aux enjeux climatiques, énergétiques et environnementaux », enfin, comporte trois objectifs :

- Initier une transition énergétique et une baisse des gaz à effet de serre ;
- Faire du Bazadais un territoire de la reconquête de la biodiversité et de préservation de la faune sauvage et des sites naturels ;
- Rendre le territoire résilient face à l'intensification des aléas climatiques et à la fragilité de ses ressources naturelles. Il s'agit ici de rappeler que la qualité des ressources en eau est un enjeu majeur et que le Bazadais n'en est pas épargné.

Monsieur Didier COURREGELONGUE, 3^{ème} Adjoint, interroge ensuite Madame LE COZE dans quelle mesure le PADD pourrait protéger le Bazadais d'un projet de type Center parcs sur le territoire. Dans le même ordre d'idées, il souligne l'importance de privilégier les petits commerces en centre-bourg face aux projets de supermarchés et de zones commerciales. Madame Delphine PETIT, Conseillère municipale, rappelle que le SCoT s'est positionné clairement sur ce point.

Monsieur Bernard FAGET, Conseiller municipal, s'interroge quant à lui sur la limitation du bâti. Monsieur GLEYZE lui répond que la réglementation nationale impose désormais de densifier et s'oppose à l'artificialisation des sols.

Madame la Maire clôture ensuite le débat en remerciant les élu·e·s qui prennent part à l'élaboration du futur PLUi pour le travail accompli.

Demande d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2022

Madame la Maire donne la parole à Monsieur Didier COURREGELONGUE, 3^{ème} Adjoint, qui rappelle à l'assemblée que la commune doit mettre en place un traitement du phosphore à la station d'épuration et mettre ainsi fin à des rejets non conformes dans le ruisseau qui longe la station d'épuration. Un courrier de la Direction départementale des territoires et de la mer de Gironde du 5 Mai 2020 est venu rappeler que les paramètres phosphorés de la station d'épuration ne sont pas conformes à un arrêté préfectoral du 14 Octobre 2019. En Juillet dernier, la commune a reçu une mise en garde quant à des pénalités financières qui pourraient s'appliquer à Captieux en cas d'absence d'investissement de matériels permettant de supprimer l'impact du phosphore au niveau des traitements de la station d'épuration.

Le montant des travaux de traitement du phosphore à la station d'épuration a été estimé par la SOCAMA à 60 000 € HT, soit 72 000 € TTC. Par délibération en date du 21 Octobre dernier, le Conseil municipal a décidé de solliciter de l'Agence de l'eau Adour Garonne l'octroi d'une subvention à hauteur de 50 % du montant estimé des travaux, soit 30 000 €. Du côté de l'Etat, une subvention de 21 000 € est susceptible d'être sollicitée au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, correspondant à 35 % (taux maximal des travaux exceptionnels liés à des obligations légales) d'un montant subventionnable de 60 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De solliciter au titre de l'année 2022 l'attribution de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour les travaux de traitement du phosphore à hauteur de 35 % de 60 000 €, soit 21000€ ;



- D'approuver le plan de financement comme suit :
 - Subvention au titre de la DETR : 21 000 €
 - Subvention de l'Agence de l'eau Adour/Garonne : 30 000 €
 - Autofinancement : 9 000€
 - Total hors-taxes : 60 000 €
- D'autoriser Madame la Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Participation à l'opération Objectif Nage

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que la commune a pris part l'an dernier à l'opération Objectif Nage. Cette opération va de pair avec l'opération Cap 33 qui se donne pour objectifs de favoriser l'accessibilité à tous aux pratiques sportives et culturelles mais aussi de valoriser le territoire bazadais en s'appuyant sur les associations et les communes locales.

Madame la Maire souligne que l'opération Objectif Nage, qui vise à apprendre à nager à des enfants et, dans une moindre mesure, à des adultes, a déjà fait la démonstration de son utilité les années précédentes. Monsieur Didier COURREGELONGUE, 3^{ème} Adjoint, précise que l'opération a d'ailleurs bénéficié à une quarantaine d'enfants la première année, par exemple.

Le Département de la Gironde demande ainsi à la commune de préciser si elle souhaite renouveler sa participation à l'opération Objectif Nage cette année. Madame la Maire rappelle que la communauté de communes (CDC) du Bazadais est aussi habituellement partenaire de l'opération; elle informe l'assemblée qu'une rencontre prévue sur ce dossier avec Madame Nicole COUSTET, Présidente de la CDC du Bazadais, n'a cependant encore pu avoir lieu à ce jour.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter que la commune soit à nouveau partenaire de l'opération Objectif Nage pour la saison estivale 2022 ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Fixation des tarifs des repas des Bœufs Gras

Madame la Maire informe l'assemblée que la Fête des Bœufs Gras est maintenue cette année et aura bien lieu le dimanche 20 Février. Après que la boucherie de Captieux a informé la commune qu'elle ne prendrait pas part cette année à l'événement pour des raisons logistiques et que les commerçants présents à une réunion de préparation organisée en décembre dernier ont souhaité ne pas s'associer à l'événement, l'ensemble des festivités, à commencer par le traditionnel défilé des Bœufs Gras, se dérouleront cette année sur l'airiel de l'ESAT, sur une idée de la commission en charge de l'animation culturelle.

Madame la Maire donne ensuite la parole à Madame Jacqueline VANBRABANT, Conseillère municipale déléguée, qui explique que l'éleveur sera ainsi mis à l'honneur cette année. Madame



Vanessa GOUZON, Conseillère municipale, ajoute que le rôle de l'éleveur sera notamment valorisé à travers des visites d'étables et une exposition d'outils anciens préparée par Monsieur Jacky DUPUCH. Madame la Maire se réjouit à son tour que le travail de l'ESAT soit ainsi reconnu. Elle ajoute que, sur sollicitation de la commune, les échassiers de Bazas et les fifres de Saint-Pierre d'Aurillac, seront également présents. La MARPA Cantelanne et l'EHPAD Airial de Biron ont quant à eux été sollicités pour la confection de fleurs en papier.

Un repas sera par ailleurs proposé – sur place ou à emporter – avec possibilité de se restaurer sous un chapiteau chauffé. Le menu prévu sera le suivant :

- Mini pizza au bœuf (provenance : Pizzaiolo de Captieux)
- Duo pâté de Mamé et rilette de canard (provenance : ESAT de Captieux)
- Pavé de bœuf gras bazadais sauce échalote avec son gratin dauphinois (provenance : ESAT de Captieux)
- Fromage tomme de Bazas et comté (provenance : Proxi de Captieux)
- Pâtisseries de Captieux (provenance : boulangerie Gomont et maison Seguin de Captieux)
- Pain de Captieux (provenance : boulangerie Gomont et maison Seguin de Captieux)
- Vin : Château Lescure rouge (provenance : ESAT de Verdélais)

Pour les enfants, le même menu est prévu en divisant par deux les quantités et en remplaçant le vin par du jus de fruit. Le Comité des fêtes de Captieux, disponible le 20 Février prochain, tiendra quant à lui une buvette. Les réservations pour le repas se feront en Mairie avec paiement à l'inscription et il convient donc de délibérer sur l'encaissement des repas.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser la délivrance, dans le cadre de la régie « Animation et culture », de tickets pour chaque repas réservé ;
- De fixer le prix des repas aux tarifs suivants :

Menu adulte : 20 €

Menu enfant : 10 €

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Motion de soutien aux élu·e·s agressé·e·s dans l'exercice de leurs fonctions

Madame la Maire revient sur la multiplication des agressions envers des élu·e·s dans l'exercice de leurs fonctions. Elle soumet à l'assemblée le projet de motion suivant :

«Le Conseil municipal de Captieux tient à apporter son soutien à Cédric GERBEAU, maire de Saint Macaire, agressé mercredi 8 décembre 2021 dans l'exercice de ses fonctions alors qu'il tentait de faire mettre fin à un différend entre voisins, ainsi qu'aux autres élu·e·s locaux·ales qui, ces dernières semaines, ont été agressé·e·s, ont été violemment pris·es à partie ou ont fait l'objet de tentatives d'intimidation dans l'exercice de leurs fonctions.

Le Conseil municipal de Captieux ne peut accepter de tels agissements et condamne fermement cette agression à l'encontre d'élu·e·s de la République. Agresser un·e élu·e local·e et en particulier un Maire dans l'exercice de ses fonctions, c'est porter atteinte au premier maillon de la démocratie dans nos territoires.



Le Conseil municipal de Captieux souhaite également rappeler son attachement au savoir-vivre ensemble, à la bienveillance, à la liberté, à l'égalité et à la fraternité, fondements de notre République.

C'est pourquoi, le Conseil municipal de Captieux :

- DENONCE avec force les agressions inqualifiables portées à l'encontre des Maires et des élu·e·s locaux·ales dans l'exercice de leur mandat,
- DEMANDE qu'une réponse pénale forte soit apportée pour condamner des agissements intolérables,
- APPORTE tout son soutien au Maire de Saint Macaire et aux autres élu·e·s victimes de tels agissements.»

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la motion proposée par Madame la Maire.

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Questions diverses

Madame la Maire informe le Conseil municipal que le repas des aîné·e·s, initialement programmé le 27 Mars prochain, est annulé en raison du contexte sanitaire.

Madame la Maire donne ensuite la parole à Monsieur Didier COURREGELONGUE, 3ème Adjoint, qui informe l'assemblée que la Municipalité a été interpellée ces dernières semaines par plusieurs riverains de la route de Bazas quant au problème des racines des pins qui bordent la route et mettent à mal les réseaux, le bâti et le cheminement piétons, notamment. Monsieur COURREGELONGUE estime que ces pins sont en fin de vie. Il en a repéré notamment 6 qui gênent fortement et endommagent le cheminement, mettant à mal la sécurité des cyclistes et des piétons. Il préconise de couper, non la totalité des pins, mais les 6 pins qu'il a identifiés et d'engager une réflexion sur l'essence des arbres à replanter. Madame Pauline SANGO, Conseillère municipale, s'interroge sur l'opportunité de replanter des arbres si c'est pour rencontrer quelques décennies plus tard le même problème. Madame Morgane LE COZE, 2ème Adjointe, exprime son accord avec la méthodologie proposée par Monsieur COURREGELONGUE consistant à procéder phase après phase. Madame la Maire fait part de ses réticences à couper les pins de la route de Bazas, craignant qu'une première coupe entraîne d'autres. Elle rappelle que cela avait déjà été une décision douloureuse pour elle de faire abattre les platanes de la place de la Mairie. En ce qui concerne les dommages causés au cheminement piétons, elle rappelle qu'une étude préalable à une future convention d'aménagement de bourg est en cours et qu'il convient d'en attendre les conclusions en ce qui concerne les voies de circulation douce en direction du Nord de Captieux.

Madame la Maire donne, après quoi, la parole à Monsieur Johann KONSCHELLE, Conseiller municipal, qui souhaite alerter sur le fait que des pigeons sont nourris par des habitant·e·s. Il suggère qu'un article dans le prochain Sabitout sensibilise la population sur les dégradations causées par les pigeons sur les bâtiments publics et privés de la commune et l'invite à cesser de les nourrir. Monsieur KONSCHELLE revient par ailleurs sur les difficultés rencontrées ces dernières années par la présence de nids de frelons asiatiques à Captieux. Il explique que, pour se prémunir de tels nids dans les prochains mois, il convient d'en tuer dès maintenant les reines



et propose donc au Conseil municipal de faire l'acquisition de pièges. Sa proposition est acceptée.

Madame la Maire donne, enfin, la parole à Madame Pauline SANGO qui lui demande si elle a prévu de parrainer un·e candidat·e à l'élection présidentielle. Madame la Maire lui répond qu'elle estime que ce serait déplacé de sa part de s'engager au nom de l'équipe ou de la commune pour un·e candidat·e en particulier et que, pour cette raison, elle ne parrainera personne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 Heures 55 Minutes.

